

**Projet d'arrêté grand-ducal portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du Bassin de la Chiers, en abrégé « SIACH »**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ;

Vu les délibérations des conseils communaux des Communes de Differdange en date du 10 mai 2017, de Käerjeng en date du 22 mai 2017, de Pétange en date du 24 avril 2017 et de Sanem en date du 3 avril 2017 portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du Bassin de la Chiers ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat intercommunal SIACH du 15 mars 2017 aux termes de laquelle ledit corps a approuvé la modification des statuts ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en conseil ;

**A r r ê t o n s :**

**Art. 1<sup>er</sup>** Les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du Bassin de la Chiers, en abrégé « SIACH », sont approuvés. Ces statuts font partie intégrante du présent arrêté.

**Art. 2** Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre de l'Intérieur

Dan KERSCH